



Porter plainte contre l'OTAN?

Par **asterix et obelix**, le **29/11/2016** à **23:22**

Bonjour,

Est-ce qu'on peut envoyer en justice l'OTAN?
Si ou, comment?
Merci d'avance de votre réponse!

Par **wolfram2**, le **08/12/2016** à **12:45**

Bonjour

Il faudrait savoir pour quel motif et dans quelles circonstances.

La Cour européenne ne peut être saisie que si vous avez épuisé tous les recours nationaux.

Le plus simple serait que vous exposiez votre demande au ministère de la Défense, nous avons depuis quelques années une participation accrue auprès de l'OTAN.

Cordialement Wolfram